



Délibération n° 14 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Emploi - Charte de mutualisation de l'emploi des communes du petit arc ouest - Adoption

Monsieur Patrick MATTERA, Adjoint au Maire de Pignan, délégué au commerce, activités économiques et emploi, expose au Conseil municipal :

Dans un contexte national où le chômage ne cesse d'augmenter, le département de l'Hérault affiche un des trois plus forts taux national de chômage : 13,6%.

Afin d'accroître la capacité d'action pour aider les populations en recherche d'emploi, une réflexion de mutualisation de services en faveur de l'emploi au sein d'un « petit arc ouest » de la métropole avec les communes de Cournonsec, Cournonterral, Grabels, Juvignac, Lavérune, Pignan, Saussan et Saint Georges d'Orques a été engagée.

Pour encadrer l'engagement des communes et les relations entre les communes membres une charte de mutualisation des services Emploi du « Petit Arc Ouest de Montpellier » a été élaborée.

Cette charte prévoit de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de nos communes suivant 3 axes :

- Créer un réseau de communes, le structurer, le développer, l'animer et le dynamiser
 - Mutualiser les services communaux existants
 - Développer des partenariats avec les institutions, les entreprises locales et les associations
- Elle prévoit également une mutualisation des d'outils et une coordination des agents des différents services, un soutien opérationnel aux demandeurs d'emploi grâce au partage d'expérience et de compétences.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 14/2017

Objet : Emploi - Charte de mutualisation de l'emploi des communes du petit arc ouest - Adoption.

Cette action mutualisée vise à aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches mais également à faciliter le recrutement des entreprises, souvent à la recherche de candidats pour lesquels la proximité avec le lieu d'habitation est un gage de qualité de vie dont elles se soucient.

La Charte prévoit que la coordination de l'action de mutualisation soit assurée, à tour de rôle, par chaque commune, par période de douze mois à la date anniversaire de la convention. Elle précise en outre les objectifs et moyens :

- Apporter un service personnalisé de qualité aux administrés,
- Mutualiser les services communaux existants,
- Développer des partenariats avec les institutions, les entreprises locales et les associations,
- Dynamiser le réseau « Petit Arc Ouest ».

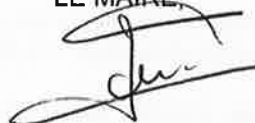
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la charte de mutualisation de l'emploi des communes du petit arc ouest ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission commerce / activités économiques et emploi le 28 février 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)
Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN